RAPPORT ANNUEL 2014-2015
INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

TABLE DES MATIÈRES

Rapport d'activités 3
Rapport de la direction 5
Rapport de l'auditeur indépendant..... 7
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches – États de la situation financière 8
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches – États du résultat global 9
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches – États des variations des capitaux propres 10
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches – États des flux de trésorerie 11
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches – Notes complémentaires aux états financiers 12

RAPPORT D’ACTIVITÉS

PRINCIPAUX RÉSULTATS

En octobre 2012, la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches a transféré des actifs dans Desjardins-Innovatech s.e.c. et en contrepartie elle a obtenu 27 591 832 parts dans la société en commandite. Les actifs transférés étaient d’une valeur de 20 150 000 $, et ils se composent du portefeuille de placements.

En vertu de cette transaction, Desjardins-Innovatech s.e.c. conserve la mission d’Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches et son autonomie d’intervention. Du côté de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, elle ne détient plus que des parts dans Desjardins-Innovatech s.e.c.

Pour le présent exercice, l’actif total de la Société s’établit à 32 925 930 $. Par ailleurs, pour la même période, la Société a enregistré un résultat net de 1 739 145 $.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

GESTION

Le conseil d'administration de la Société compte cinq (5) membres.

Au 31 mars 2015, le conseil d'administration d'Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches était composé des personnes suivantes :

Me Pierre B. Lafrenière, président du conseil[1]

Mme Sylvie Pinsonnault, administratrice
Vice-présidente au capital de risque, aux fonds d'investissement et aux mesures fiscales, Investissement Québec

Mme Sylvie Chagnon, administratrice

Mme Jocelyne Marquis, administratrice

Mme Danielle Vivier, administratrice
Directrice du développement durable et de l'évaluation de la performance, Investissement Québec

En vertu d'une entente de services, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, laquelle produit une reddition de compte appropriée.

[1] Me Pierre B. Lafrenière a démissionné à titre de président du conseil et d'administrateur le 24 avril 2015

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

La Société reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.

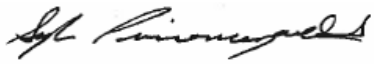

Mme Sylvie Pinsonnault
Administratrice

Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches

États financiers

DES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2015 ET 2014
AINSI QUE DE LA SITUATION FINANCIÈRE D'OUVERTURE
AU 1er AVRIL 2013

Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2015, au 31 mars 2014 et au 1er avril 2013, les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les états des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2015 et le 31 mars 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches au 31 mars 2015, au 31 mars 2014 et au 1er avril 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2015 et le 31 mars 2014, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement de référentiel comptable expliqué à la note 15 afférente aux états financiers, ces normes ont été appliquées pour l'exercice clos le 31 mars 2015 de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, ainsi que pour l'état de la situation financière d'ouverture au 1er avril 2013.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Marcel Couture, CPA auditeur, CA

Marcel Couture, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

Québec, le 16 juillet 2015

Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux
(en dollars canadiens)

	31 mars 2015	**31 mars 2014 Retraité (note 4)**	**1er avril 2013 Retraité (note 4)**
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	**491 588**	120 578	1 467 341
Placements temporaires (note 6)	**8 266 121**	4 023 237	–
Créances (note 7)	**3 035**	3 035	6 142
Effet à recevoir (note 8)	**4 872 000**	8 479 546	8 232 111
Participation dans une société en commandite (note 9)	**19 280 959**	18 545 448	19 913 604
Frais payés d'avance	**12 227**	14 585	25 446
	32 925 930	31 186 429	29 644 644
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passif			
Charges à payer et frais courus	**8 004**	8 004	5 004
Charge à payer à une entité sous contrôle commun	**18 160**	17 804	–
	26 164	25 808	5 004
Capitaux propres			
Capital-actions (note 11)	**126 783 096**	126 783 096	126 783 096
Déficit cumulé	**(93 883 330)**	(95 622 475)	(97 143 456)
	32 899 766	31 160 621	29 639 640
	32 925 930	31 186 429	29 644 644

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Sylvie Pinsonneault
Administratrice

Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Des exercices clos les 31 mars
(en dollars canadiens)

	2015	2014 Retraité (note 4)
PRODUITS FINANCIERS NETS		
Plus-value sur les placements	**1 733 028**	1 613 355
Revenus d'intérêts	**73 485**	28 376
Gain net de change	**8 946**	4 860
	1 815 459	1 646 591
AUTRES PRODUITS		
Recouvrement de créances douteuses	**35 450**	8 561
	1 850 909	1 655 152
CHARGES		
Services professionnels et contractuels	**10 362**	25 880
Honoraires de services administratifs – Entité sous contrôle commun	**78 044**	69 284
Assurances	**23 318**	35 864
Frais informatiques	**–**	1 398
Frais bancaires	**40**	276
Communications	**–**	40
Autres charges	**–**	1 429
	111 764	134 171
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL	**1 739 145**	1 520 981

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches

ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Des exercices clos les 31 mars
(en dollars canadiens)

	Capital-actions	Déficit cumulé Retraité (note 4)	Total des capitaux propres Retraité (note 4)
Solde déjà établi au 1er avril 2013	**126 783 096**	**(97 370 914)**	**29 412 182**
Retraitement (note 4)	–	227 458	**227 458**
Solde retraité au 1er avril 2013	**126 783 096**	**(97 143 456)**	**29 639 640**
Résultat net et résultat global	–	1 520 981	**1 520 981**
Solde retraité au 31 mars 2014	**126 783 096**	**(95 622 475)**	**31 160 621**
Résultat net et résultat global	–	1 739 145	**1 739 145**
Solde au 31 mars 2015	**126 783 096**	**(93 883 330)**	**32 899 766**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech Québec et ChaudièreAppalaches

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Des exercices clos les 31 mars
(en dollars canadiens)

	2015	2014 Retraité (note 4)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net	**1 739 145**	1 520 981
Ajustement pour:		
Plus-value sur les placements	**(1 733 028)**	(1 613 355)
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Créances	**–**	3 107
Frais payés d'avance	**2 358**	10 861
Charges à payer et frais courus	**–**	3 000
Charge à payer à une entité sous contrôle commun	**356**	17 804
	8 831	(57 602)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements temporaires	**(10 028 898)**	(4 023 237)
Disposition de placements temporaires	**5 786 014**	-
Distribution de capital sur placement	**4 605 063**	2 734 076
	362 179	(1 289 161)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**371 010**	(1 346 763)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**120 578**	1 467 341
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 5)	**491 588**	120 578

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Intérêts encaissés	**38 147**	26 159

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2015, au 31 mars 2014 et au 1er avril 2013
(en dollars canadiens)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (ci-après la « Société ») est une personne morale de droit public instituée en vertu du chapitre 80 des lois de 1993 et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (RLRQ, chapitre S-17.4). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

À la suite du budget du gouvernement du Québec présenté le 20 mars 2012, il a été décidé que la Société serait reconvertie en société de capital mixte public-privé, en partenariat avec Capital régional et coopératif Desjardins. Conformément à cette décision, la Société a disposé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, de la totalité de son portefeuille d'investissement à Desjardins-Innovatech s.e.c. Depuis, la Société ne détient aucun autre investissement qu'une participation dans Desjardins-Innovatech s.e.c.

Le siège social de la Société est situé au 1200, route de l'Église, bureau 500, à Québec (Québec).

Étant une société d'État, la Société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu du Québec et du Canada.

2. BASE DE PRÉPARATION

Déclaration de conformité

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'établies par l'International Accounting Standards Board (IASB). Il s'agit des premiers états financiers de la Société préparés conformément aux IFRS et l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* à être appliquée. Les informations liées à la transition de référentiel comptable sont présentées à la note 15.

Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration de la Société le 16 juillet 2015.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont évalués à la juste valeur.

Les postes à l'état de la situation financière sont présentés par ordre de liquidité.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

Utilisation d'estimations et jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

La préparation des états financiers de la Société selon les IFRS exige le recours à des estimations et à des hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, passifs, produits et charges pour les exercices présentés.

Les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur les actifs, les passifs, les produits et les charges comptabilisés concernent l'évaluation de la juste valeur des placements.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

Classement et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers doivent être classés en fonction à la fois du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

À leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers évalués ultérieurement au coût amorti.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les instruments financiers détenus par la Société sont classés dans les catégories suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Placements temporaires	Coût amorti
Créances, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir	Coût amorti
Effet à recevoir	Juste valeur par le biais du résultat net
Participation dans une société en commandite	Juste valeur par le biais du résultat net
Charges à payer et frais courus	Coût amorti
Charge à payer à une entité sous contrôle commun	Coût amorti

Comptabilisation ultérieure

Au cours des périodes ultérieures, les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat net et présentés distinctement à l'état du résultat global, sous la rubrique "Plus-value (moins-value) sur les placements", le cas échéant.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La Société utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers de la Société qui sont évalués au coût amorti est considérée comme équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Dépréciation des actifs financiers

À chaque date de clôture, la Société évalue la perte de valeur pour un instrument financier, à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Lorsque le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante, l'entité évalue la perte de valeur au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Les pertes de valeur le cas échéant, sont comptabilisées à l'état du résultat global sous la rubrique "Perte de valeur sur instruments financiers".

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

Niveau 1 - Évaluation fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 - Techniques d'évaluation fondées sur des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Niveau 3 - Techniques d'évaluation fondées sur des données non observables sur le marché.

Monnaie étrangère

Les éléments d'actif ou de passif monétaire exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change moyen mensuel en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés sous la rubrique « Gain net de change » de l'état du résultat global.

Revenus d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à l'état du résultat global sous la rubrique "Revenus d'intérêts" selon la méthode du taux d'intérêt effectif, lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse. Les équivalents de trésorerie se composent des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

4. MODIFICATION COMPTABLE

Au cours de l'exercice, la Société a procédé au retraitement de ses états financiers des exercices antérieurs, suite à la découverte d'une anomalie ayant trait à l'évaluation de l'effet a recevoir (note 8) et à la participation dans une société en commandite (note 9).

Cette modification comptable a eu pour incidence d'augmenter (diminuer) les postes suivants aux états financiers de la Société :

	31 mars 2014	1er avril 2013
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE		
Effet à recevoir	914 858	227 458
Participation dans une société en commandite	1 590 393	-
Déficit cumulé	(2 505 251)	(227 458)
ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Produits financiers nets - Plus-value sur les placements	2 277 793	227 458
Résultat net et résultat global	2 277 793	227 458

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31 mars 2015	31 mars 2014	1er avril 2013
Trésorerie	**92 000**	120 578	1 467 341
Billet à court terme, Province de la Colombie-Britannique, au taux de 0,7 %, échéant en mai 2015	**399 588**	–	–
	491 588	120 578	1 467 341

6. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	31 mars 2015	31 mars 2014	1er avril 2013
Acceptation bancaire, au taux de 1,26 %, échéant en novembre 2015	**4 027 379**	–	–
Acceptation bancaire, au taux de 0,74 %, échéant en mai 2015	**2 446 644**	–	–
Bon du Trésor du Québec, au taux de 1,06 %, échéant en novembre 2015	**1 792 098**	–	–
Bon du Trésor de l'Ontario, au taux de 1,00 %, échéant en juillet 2014	–	1 595 683	–
Billet à court terme, Province de la Colombie-Britannique, au taux de 1,03 %, échéant en février 2015	–	2 427 554	–
	8 266 121	4 023 237	–

7. CRÉANCES

	31 mars 2015	31 mars 2014	1er avril 2013
Intérêts à recevoir sur les placements (plus de 12 mois)	**200 435**	200 435	200 435
Taxes à la consommation à recevoir (plus de 12 mois)	**3 035**	3 035	4 635
Autres recevables	–	–	1 507
	203 470	203 470	206 577
Moins : provision pour créances douteuses	**200 435**	200 435	200 435
	3 035	3 035	6 142

8. EFFET À RECEVOIR

L'effet à recevoir résulte de la cession par la Société à Desjardins-Innovatech s.e.c. de certains placements de son portefeuille d'investissement le 25 octobre 2012. L'effet à recevoir ne porte pas intérêt et est encaissable lors de la disposition finale par Desjardins-Innovatech s.e.c. de chacun des placements composant ce portefeuille d'investissement.

Les sommes qui seront encaissables par la Société sont sujettes à un ajustement en fonction du produit de disposition reçu par Desjardins-Innovatech s.e.c. lors de la disposition finale de ces placements. En conséquence, la Société encaissera au moment de ces dispositions finales :

- Les sommes reçues par Desjardins-Innovatech s.e.c., si celles-ci s'avéraient inférieures à la juste valeur des placements correspondants en date du 25 octobre 2012;
- 70 % de la plus-value sur les placements si les sommes reçues par Desjardins-Innovatech s.e.c., si celles-ci s'avéraient supérieures à la juste valeur des placements correspondants en date du 25 octobre 2012.

Le 25 octobre 2015, soit dans un délai de trois ans suivant la signature de la convention, les modalités de remboursement seront revues par la Société et Desjardins-Innovatech s.e.c, si l'effet à recevoir n'est pas réglé.

9. PARTICIPATION DANS UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

	31 mars 2015	**31 mars 2014 Retraité (note 4)**	**1er avril 2013**
Desjardins-Innovatech s.e.c. (27 591 832 parts correspondant à 19,40 % des parts émises au 31 mars 2015, au 31 mars 2014 et au 1er avril 2013)	**19 280 959**	18 545 448	19 913 604
	19 280 959	18 545 448	19 913 604

10. HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données d'entrées utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une part importante de données non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose de trois niveaux, qui sont décrits à la note 3.

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière.

				31 mars 2015
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
ACTIFS FINANCIERS				
Effet à recevoir	–	–	4 872 000	4 872 000
Participation dans une société en commandite	–	–	19 280 959	19 280 959
	–	–	24 152 959	24 152 959

				31 mars 2014
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3 **Retraité (note 4)**	Total **Retraité (note 4)**
ACTIFS FINANCIERS				
Effet à recevoir	–	–	8 479 546	8 479 546
Participation dans une société en commandite	–	–	18 545 448	18 545 448
	–	–	27 024 994	27 024 994

10. HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR (SUITE)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3 **Retraité (note 4)**	**1er avril 2013** Total **Retraité (note 4)**
ACTIFS FINANCIERS				
Effet à recevoir	–	–	8 232 111	8 232 111
Participation dans une société en commandite	–	–	19 913 604	19 913 604
	–	–	28 145 715	28 145 715

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le **niveau 3** :

	31 mars 2015	**31 mars 2014 Retraité (note 4)**
Solde au début de l'exercice	**27 024 994**	28 145 715
Variation de la plus-value non réalisée sur les placements	**4 124 023**	2 346 102
Plus-value réalisée sur les placements	**(2 390 995)**	(732 747)
Distribution de capital sur placement	**(4 605 063)**	(2 734 076)
Solde à la fin de l'exercice	**24 152 959**	27 024 994

La juste valeur de l'effet à recevoir est établie en fonction de la juste valeur des placements sous-jacents détenus par Desjardins-Innovatech s.e.c., tandis que celle de la participation dans une société en commandite est évaluée en fonction de la quote-part de l'actif net (évalué à la juste valeur) qui est détenue par la Société dans la société en commandite.

11. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 150 millions de dollars, lequel est divisé en 1,5 million d'actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune. Au cours des exercices clos les 31 mars 2015 et 2014, aucune nouvelle action n'a été émise.

Autorisé :
1 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune

	31 mars 2015	**31 mars 2014**	**1er avril 2013**
Émis et payé :			
1 267 830 actions ordinaires	**126 783 096**	126 783 096	126 783 096

Toutes les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

12. GESTION DU CAPITAL

La Société gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objectifs spécifiés dans sa loi constitutive.

Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Société est constitué des capitaux propres. Au 31 mars 2015, les capitaux propres de la Société ont un solde de 32 899 766 $ (31 160 621 $ au 31 mars 2014; 29 639 640 $ au 1er avril 2013).

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital formulée par une source externe. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

13. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

Les instruments financiers qui pourraient exposer la Société à un risque de crédit se composent principalement de la trésorerie, des placements temporaires, de l'effet à recevoir, des créances autres que les taxes à la consommation à recevoir et de la participation dans une société en commandite. La trésorerie et les placements temporaires sont détenues dans une institution financière de premier ordre et, par conséquent, la direction estime que le risque de crédit associé à la trésorerie est minime. La direction estime aussi que la qualité du crédit de l'effet à recevoir, des créances autres que les taxes à la consommation à recevoir et de la participation dans la société en commandite, à chaque date de clôture du 31 mars, est bonne. Le montant de la provision pour créances douteuses a été établi à partir d'une analyse individuelle des créances et selon une analyse globale qui tient compte du contexte économique et des tendances historiques de pertes observées.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque: le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Risque de change

Le risque de change représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

La Société a investi certaines sommes en devises, soit le dollar américain. Par conséquent, certains éléments d'actifs sont exposés aux fluctuations de taux de change. Au 31 mars 2015, les actifs libellés en dollars américains (convertis en dollars canadiens) représentent 69 592 $ (60 628 $ au 31 mars 2014; 55 774 $ au 1er avril 2013). La Société n'utilise aucun instrument pour gérer les risques de fluctuation du taux de change.

En considérant les données citées ci-dessus aux 31 mars 2015 et 2014 et en assumant que toutes les autres variables demeurent constantes, une dépréciation ou une appréciation de 5 % de la devise canadienne par rapport à la devise américaine n'aurait aucun impact significatif sur le résultat net de la Société.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Le taux d'intérêt effectif réalisé sur les placements temporaires durant l'exercice a varié de 0,74 % à 1,26 % (de 1,00 % à 1,03 % en 2014). Les échéances de ces placements étaient de 91 à 364 jours (de 153 à 348 jours en 2014).

La variation des taux d'intérêt n'aurait aucune incidence significative sur les états financiers de la Société.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. L'objectif de la gestion des liquidités est de garantir l'accès à des fonds en temps opportun et de façon optimale.

Les charges à payer et frais courus et la charge à payer à une entité sous contrôle commun sont payables dans les 30 jours.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

14. OPÉRATION ENTRE PARTIES LIÉES

En plus des opérations entre apparentées déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

En vertu d'une entente de service, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, une entité sous contrôle commun, laquelle produit une reddition de comptes appropriée et facture des honoraires de services administratifs.

15. TRANSITION AUX IFRS

Les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2015 constituent ses premiers états financiers annuels conformes aux IFRS en remplacement des PCGR du Canada - Partie V. Ils ont été préparés en fonction des méthodes comptables décrites à la note 3. La date de transition aux IFRS de la Société est le 1er avril 2013.

La Société a mis en application l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière,* pour préparer ses premiers états financiers annuels. La Société ne s'est prévalue d'aucune des exemptions facultatives à l'application rétrospective complète des IFRS à la transition. La Société a toutefois appliqué les exceptions obligatoires suivantes à l'application rétrospective complète des IFRS à la transition :

1) Estimations:
   La Société s'est assurée de ne pas utiliser ses connaissances subséquentes afin de créer ou de réviser des estimations établies conformément aux IFRS à la date de transition. Conséquemment, les estimations utilisées à cette date sont cohérentes avec les estimations établies à cette même date selon le référentiel comptable antérieur.

2) Décomptabilisation d'actifs financiers et de passifs financiers:
   La Société applique de manière prospective les dispositions de décomptabilisation d'instruments financiers à compter de la date de transition aux IFRS.

La Société a choisi d'adopter par anticipation les recommandations de la norme IFRS 9 *Instruments financiers* . La version définitive d'IFRS 9 a été publiée par l'IASB en juillet 2014. Cette nouvelle norme remplace l'IAS 39 *Instruments financiers - Comptabilisation et évaluation* .

L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

La norme introduit également un modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celles des pertes subies, comme l'exige le modèle de dépréciation actuel. Le modèle prévoit une approche en plusieurs étapes et fondée sur l'évolution de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale.

Enfin, l'IFRS 9 inclut un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser celle-ci avec les activités de gestion des risques.

L'adoption de la norme IFRS 9 a eu l'impact suivant sur le classement des instruments financiers:

	Partie V	**IFRS**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Détenu à des fins de transaction	Coût amorti
Placements temporaires	Prêts et créances	Coût amorti
Créances, à l'exception des taxes à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti
Effet à recevoir	Détenu à des fins de transaction	Juste valeur par le biais du résulat net
Participation dans une société en commandite	Juste valeur	Juste valeur par le biais du résulat net
Charges à payer et frais courus	Autres passifs	Coût amorti
Charges à payer à une entité sous contrôle commun	Autres passifs	Coût amorti

La transition aux IFRS et l'adoption par anticipation d'IFRS 9 n'a eu aucun impact sur les capitaux propres de la Société au 1er avril 2013 et au 31 mars 2014.

15. TRANSITION AUX IFRS (SUITE)

Au cours de l'exercice, la Société a reclassé, à l'état des résultats, la rubrique "Frais de bureau", dont le solde s'élevait à 38 967 $ au 31 mars 2014, en plusieurs rubriques afin de préciser la nature des charges entre les rubriques suivantes:

Assurances:	35 864 $
Frais informatiques:	1 398 $
Frais bancaires:	276 $
Autres charges:	1 429 $